



# Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Ardèche

La maison des entreprises pour tous  
L'expertise économique

RECU le

08 FEV. 2006

Monsieur Philippe MARZOLF  
Président de la Commission Particulière  
du Débat Public sur la Politique des Transports  
dans la vallée du Rhône et l'Arc Languedocien  
26 bd Saint Roch  
84000 AVIGNON

Cantons :

Annonay  
Le Cheylard  
Lamastre  
Saint-Agrève  
Saint-Félicien  
Saint-Martin de Valamas  
Saint-Péray  
Satillieu  
Serrières  
Tournon sur Rhône  
Vernoux en Vivarais

Le 1er février 2006

JW/FA 2006/075

**Objet :** Débat public sur la politique des transports  
dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

Monsieur le Président,

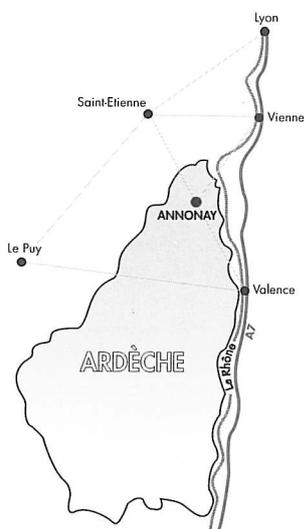
Nous faisons suite à votre courrier du 26 janvier appelant notre Chambre à faire part de ses remarques et propositions concernant la préparation du Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Par la présente, nous vous précisons que nous faisons nôtre les observations de l'OITC réuni le 12 janvier à Avignon et au sein duquel notre Chambre était représentée par notre membre associé Roland MICHELARD.

S'agissant de la vision de la CCI Nord-Ardèche largement partagée par l'ensemble des acteurs politiques et socioprofessionnels, nous souhaitons que l'axe autoroutier Lyon/Méditerranée ne représente pas seulement un axe de transit très important, mais qu'il soit aussi un axe d'accès aux territoires ardéchois, à ses bassins de vie et bien-sûr à ceux du Massif-Central (Loire/Haute-Loire).

Cette position est d'ailleurs clairement mentionnée dans les observations de l'OITC du 15 janvier 2005 qui indiquent :

*« Les enjeux des liaisons « Est-Ouest » reliant les arrières pays avec la vallée du Rhône sont aussi fondamentaux pour de nombreux territoires et doivent être analysés dans le futur document de consultation (coût et financement possible). Pour l'OITC, quelle que soit la solution retenue, l'aménagement routier des barreaux desservant les bassins versants de l'axe est indispensable (liaison A7-Annonay, RN88, RN102, RN106, RN7, RN304, déviation Livron-Loriol dessertes autoroutières des zones portuaires et industrielles du littoral méditerranéen) ».*



Parc des Platanes  
BP 185

07104 ANNONAY CEDEX

tél. : 04 75 69 27 27

fax : 04 75 69 27 00

e-mail : cci.ay@annonay.cci.fr

http://www.annonay.cci.fr



Vous remerciant vivement de prendre dès à présent en compte cette contribution au Débat public, et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur Général  
Jean WINDENBERGER

Le Président  
César GALLO